

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné aux contribuables de la Municipalité de Kamouraska par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kamouraska, de ce qui suit :

1. **QUE**, lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Kamouraska tenue le 2 octobre 2018, ledit conseil a adopté le règlement numéro 2018-05, modifiant le règlement 2012-02, par l'ajout d'une nouvelle règle prévue au *Projet de loi 155*) apportant ainsi une modification au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Kamouraska.
2. **QUE**, conformément aux dispositions de l'article 275, alinéa 3 du PL155 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, un avis de promulgation du règlement numéro 2018-05 sera affiché à un endroit désigné par le conseil municipal, sur le site Internet de la municipalité et dans le journal Le Placoteux.
3. **QUE**, tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, au 67, avenue Morel, à Kamouraska aux heures régulières du bureau ;
4. **QUE** ledit règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 3^{ième} JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2018.


Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à un endroit désigné par le conseil ET SUR LE SITE Internet de la municipalité, le 3 octobre 2018 entre 11H30 et 15H30 et dans le journal Le Placoteux. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 octobre 2018.


Mychelle Lévesque